

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2019

---

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 2073)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 59

présenté par  
Mme Lorho et Mme Ménard

-----

### ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.